

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 8 avril 1908, M. le lieutenant de vaisseau Henri-Louis-Charles-Joseph Jeannel, capitaine du Port de Monaco, est nommé Délégué de la Principauté au Congrès international de Premiers Secours et de Sauvetage, qui se tiendra à Francfort-sur-Mein, au mois de juin 1908.

Par Ordonnance Souveraine en date du 8 avril 1908, M. le lieutenant de vaisseau Henri-Louis-Charles-Joseph Jeannel, capitaine du Port de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique qui lui a été conférée par S. M. le Roi d'Espagne.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 avril 1908, M. le capitaine de frégate Louis Jeanselme, commandant la *Claymore* de l'escadre française de la Méditerranée, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 17 avril 1908, sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Charles Schaëfer, chef des essais à l'usine « Panhard-Levassor » ;  
S. E. Saunders, constructeur de coques à Cowes ;  
Auguste Vedrine, président de la Chambre syndicale de la Navigation automobile.

Par décision Souveraine en date du 20 mars 1908, M. Auguste Barbey est nommé Maître du Port, Pilote Major, en remplacement de M. Auguste Conti, admis à la retraite.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Un Congrès de Climatologie, auquel ont pris part des médecins de toute l'Italie, était réuni, la semaine dernière, à San Remo. Pendant leurs travaux, les congressistes sont venus, jeudi, en excursion dans la Principauté à bord du *Corsica*, mis gracieusement à leur disposition par la Société des Bains de Mer.

Ils ont été reçus à leur arrivée par M. le Dr Vivant et M. le Dr Pich, délégués par la Société de Médecine de Monaco. M. le Dr Vivant a souhaité la bienvenue aux médecins italiens. M. le Dr Marucelli a remercié, au nom de ceux-ci, de la réception qui leur était faite.

Après déjeuner, les excursionnistes se sont rendus au nouvel établissement thermal de Monte

Carlo qu'ils ont visité en détail sous la conduite de MM. les docteurs Konried et Lanza. Ils ont été unanimes à en louer l'installation qui réalise les dernières exigences du confort et de la thérapeutique.

Les membres du Congrès ont répondu avec le plus grand empressement à l'invitation que leur avait faite S. Exc. M. Roger, Gouverneur Général de la Principauté, de venir à l'Hôtel du Gouvernement où Son Excellence donnait, à trois heures, une réception en leur honneur. Toutes les notabilités monégasques, les hauts fonctionnaires et les membres du Corps consulaire assistaient également à cette réunion. Après avoir salué le Gouverneur, les invités se sont répandus dans les salons et sur la terrasse qui s'offrait comme un agréable fumoir et un admirable belvédère. Les congressistes s'attardaient là à plaisir, séduits par le prestigieux panorama de Monte Carlo et de ses jardins, aussi bien que par le décor du rivage dont ils surprenaient les capricieuses déchirures depuis Monaco jusqu'au Cap Martin.

Le buffet avait été dressé dans la salle du Conseil d'Etat.

Au cours de la réception — qui a été très cordiale — M. le professeur Cariti, de Naples, après avoir remercié Son Excellence de l'accueil reçu par les congressistes au Gouvernement, l'a priée de transmettre à Son Altesse Sérénissime l'expression de leur profonde gratitude pour la réception qui leur était faite dans la Principauté. Parlant au nom des Italiens, il a dit quels regrets avaient éprouvés ses compatriotes lorsqu'ils avaient vu ajourner le voyage du Prince à Rome, où l'attendaient d'enthousiastes acclamations. Il a formé le vœu que la santé du Prince Lui permette de donner prochainement suite à ce projet dont la réalisation est chère à tous les Italiens. Puis il a levé son verre en l'honneur de Son Altesse Sérénissime.

Le Gouverneur Général a répondu qu'il allait transmettre immédiatement à Son Altesse Sérénissime, qui ne manquerait pas d'en être très profondément touchée, les sentiments qui venaient d'être manifestés en un si heureux langage par M. le professeur Cariti. Il a ajouté que, si les Italiens avaient vivement regretté de ne pouvoir saluer le Prince au moment même où d'impérieuses raisons de santé l'avaient empêché de Se rendre à Rome, leurs regrets n'étaient certainement pas plus vifs que les Siens de n'avoir pu alors donner suite à un projet qui Lui était cher, projet que Son Altesse Sérénissime compte reprendre dès qu'Elle aura recouvré une santé si précieuse pour ce pays et pour la science.

Puis, S. Exc. le Gouverneur Général, se félicitant d'avoir reçu en ce jour les congressistes, a porté la santé de Sa Majesté le Roi d'Italie.

Cette cordiale et brillante réception a pris fin à 4 heures et demie et a très favorablement impressionné nos hôtes.

En sortant de l'Hôtel du Gouvernement, les congressistes se sont rendus au Musée Océanographique. Ils y ont été reçus par M. le Dr Richard

qui les a guidés à travers les différentes salles de ce grandiose monument et leur a fait visiter les curieuses collections de poissons réunies dans l'aquarium.

Les membres du Congrès ont ensuite visité l'hôpital de Monaco où ils ont été reçus par M. le Dr du Casal et M. le Dr Caillaud, puis l'usine d'incinération des balayures et l'usine des éjecteurs de la Condamine.

Le soir, ils ont assisté à la représentation de gala qui leur était offerte au théâtre de Monte Carlo par la Société des Bains de Mer. Ils ont vivement applaudi *Œil-de-Gazelle*, la charmante opérette de J. Clérice et fait fête à ses excellents interprètes.

C'est dimanche soir, à 10 heures, qu'a eu lieu le tirage de la loterie organisée par les Comités de bienfaisance des Colonies française et italienne.

Voici la liste des numéros gagnants :

Premier gros lot : numéro 26.916.

Deuxième gros lot : numéro 102.892.

Lots de 1.000 francs en espèces :

63.072	86.286	76.100	62.979	94.722
	118.667	142.667	119.026	

Lots de 100 francs en espèces :

101.716	8.322	139.076	54.382	6.379
42.972	108.572	111.897	29.462	144.526
105.296	22.820	100.756	80.916	75.000
107.292	92.996	144.547	20.390	36.588
99.169	10.409	50.494	81.443	79.416
24.941	147.051	40.802	125.109	84.581
139.594	21.535	68.902	15.278	121.977
61.814	53.463	81.575	16.019	113.446
119.563	11.622	77.918	77.974	112.121
36.172	89.034	54.973	85.319	58.282

Lots divers :

11.544	102.588	49.490	92.351	93.507
100.719	100.751	31.990	79.703	34.774
136.969	15.648	43.669	123.817	82.572
106.448	84.738	101.711	105.747	19.954
60.708	48.510	41.674	12.468	21.031
44.163	39.386	32.447	137.995	

## THÉÂTRE

Le théâtre de Monte Carlo a repris, cette semaine, *Œil-de-Gazelle*, le charmant opéra-bouffe de Paul Ferrier pour les paroles, de Justin Clérice pour la musique.

Il n'y a pas lieu de revenir sur l'analyse du livret dont la fantaisie joyeuse a déridé un public bon enfant, ni sur l'examen de la partition, gaie, pimpante, d'un amusant exotisme et dont plusieurs mélodies méritent de devenir populaires.

Il suffit de louer la voix facile et caressante, le jeu gracieux et animé de M<sup>lle</sup> Mariette Sully, l'exubérante bonne humeur de M<sup>lle</sup> Mary Théry, l'organe séduisant et la joliesse de M<sup>lle</sup> Charley, le charme avenant de M<sup>lles</sup> Fromentin et d'Arjac, ainsi que le talent et la fantaisie de MM. Poudrier,

Berthaud, Maurice Lamy, Moret, Maury et Launay.

Samedi, le ballet de *Faust* a permis d'applaudir M<sup>lles</sup> Carrère, Charbonnel, Giussani et Luparia. M<sup>lle</sup> Trouhanowa, accompagnée de M. Clustine, a dansé et mimé avec son habituel talent les scènes dramatiques de *La Mariska*.

#### CONCERTS

Le public du dernier concert a fait un succès des plus flatteurs à M<sup>lle</sup> Hélène Bressac dont la belle voix est guidée par un sentiment très artistique et par une rare délicatesse d'expression. M<sup>lle</sup> Bressac est douée d'un tempérament musical des plus distingués et elle a interprété dans un style excellent l'air d'*Elisabeth* de *Tannhäuser*, l'*Été* d'Arthur Coquard et l'air de *Léa* de l'*Enfant prodigue* de Debussy. Ce dernier morceau a été particulièrement goûté de l'auditoire.

M. Dillmann est un pianiste d'une brillante virtuosité. Il sait habilement tirer parti des qualités sonores de son instrument. On peut regretter qu'il ne se préoccupe pas en même temps de choisir des œuvres conçues et écrites pour cet instrument et en rapport avec ses ressources spéciales. Réduire au piano une partition écrite pour tout un orchestre, c'est mutiler la pensée du maître et demander au clavier plus qu'il ne peut donner. Sous ces réserves, on ne peut qu'applaudir au beau talent de l'exécutant et à l'habileté des arrangements, qu'il a faits lui-même pour le piano, des *Adieux de Wotan* (*Walkyrie*), de la *Chevauchée des Walkyries*, de la *Mort d'Isolde* (*Tristan et Isolde*).

L'orchestre de son côté a exécuté avec un art consommé et une intelligence parfaite l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide* qui commençait le concert et dont l'inspiration grave et la pureté de lignes ont vivement impressionné le public, la *Marche Funèbre* de Cohen d'une allure majestueuse et la brillante *Marche Héroïque* de Saint-Saëns.

Enfin les instruments à cordes ont interprété l'*Adagio* du *Quatuor en Sol mineur* de Mozart. L'exécution en a été admirable. Mais la question se pose de savoir s'il est d'une saine compréhension musicale de confier à toute une masse orchestrale une œuvre écrite pour le quatuor seulement. La critique que soulèvent les arrangements d'opéras pour piano ne s'applique-t-elle pas ici en sens inverse?

Dimanche, l'orchestre, fidèle à l'éclectisme qui guide la composition des concerts modernes, a fait entendre l'ouverture d'*Euryanthe* de Weber, le célèbre *Aria* de Bach, le *Prélude* de *Lohengrin* de Wagner et l'*Espana* de Chabrier.

M. Edouard Garès, pianiste au jeu expressif et à la technique impeccable, a exécuté le *Concerto en Ré mineur* de Rubinstein, puis successivement l'*Étude en Ut dièse mineur* de Chopin, le *Caprice en Mi mineur* de Mendelssohn et la *Marche militaire* de Schubert-Tausig.

M<sup>lle</sup> Clarisse Lyons, qui possède une fort jolie voix et s'en sert avec art et avec goût, a chanté l'air de *Cassandra* de la *Prise de Troie* de Berlioz, le *Paysage* de Raynaldo Hahn et le *Noël païen* de Massenet.

Judi 23 Avril 1908, à 2 heures et demie

23<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
sous la direction de M. LÉON JEHIN  
avec le concours de M. MORITZ MAYER-MAHR, pianiste

<i>Fête Académique</i> (Ouverture).....	Brahms.
<i>Concerto en Mi bémol</i> .....	Beethoven.
(Pour piano et orchestre).	
M. MAYER-MAHR.	
<i>Tristan et Isolde</i> (Prélude et Mort d'Isolde)	Wagner.
A. <i>Prélude</i> (op. 28).....	Chopin.
B. <i>Rapsodie Hongroise</i> (n° 13).....	Liszt.
M. MAYER-MAHR.	
<i>Namouna</i> (Suite de Ballet).....	Lalo.
(Solo par M. GABUS).	

#### TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 18 avril 1908, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé A. J., né à Vintimille (Italie) le 16 décembre 1858, marchand de légumes à Vintimille, à six jours de prison et à 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

#### SUR LE LITTORAL

De Nice :

Le Comité des fêtes de Nice, pour couronner par une haute manifestation d'art la série des réjouissances qu'il a organisées cette année, a donné, jeudi dernier, dans la salle de l'Opéra, une audition de la *Neuvième Symphonie* (symphonie avec chœurs) de Beethoven.

Pour exécuter cette œuvre grandiose dans toute son ampleur, on avait adjoint à l'orchestre et aux chœurs de l'Opéra de Nice une grande partie des instrumentistes et des choristes du théâtre de Monte Carlo. La direction de ces masses imposantes avait été confiée à M. Léon Jehin.

Les soli ont été chantés par M<sup>lles</sup> Frola et Degeorgis et par MM. Albers et Swoffs.

La *Symphonie avec chœurs*, qui marque le point culminant de la carrière de Beethoven et qui résume et explique toute les œuvres qui l'on précédée, est écrite en l'honneur de la Joie. Il s'agit, bien entendu, d'une joie philosophique et surhumaine telle que pouvait la concevoir le génie le plus méditatif et le plus douloureux qui se soit exprimé par le moyen de la musique.

Cette œuvre sublime a produit une impression profonde sur le public qui s'écrasait littéralement dans la salle de l'Opéra. De longues ovations ont été faites aux exécutants et à leur chef, M. Léon Jehin.

\* \* \*

Voici les résultats du tournoi d'Épée qui a eu lieu à Nice :

- 1<sup>o</sup> Bernard Gravier, amateur, français, 3 touches.
- 2<sup>o</sup> Capitaine Duquet, amateur, français, 4 touches.
- 3<sup>o</sup> *Ex-æquo*, avec 5 touches : Adjudant Lézard, maître militaire, français; Aliber, amateur, français.
- 5<sup>o</sup> *Ex-æquo*, avec 6 touches : De Borchgave, amateur, belge; Hugnet, maître, français; Olivier, amateur, français.
- 8<sup>o</sup> *Ex-æquo*, avec 7 touches : Sergent Gatineau, maître, français; Rabau, maître, belge; De Scharfenberg, maître, allemand; Mormille, maître, italien.
- 12<sup>o</sup> L. Bouché, maître, français, 10 touches.

Du Cap Martin :

Les deux premières journées du concours hippique du Cap Martin ont été favorisées par un temps radieux. Aussi un public aussi nombreux qu'élégant était-il accouru sur l'élégant hippodrome pour assister aux passionnantes épreuves qui ont donné les résultats suivants :

Première journée. — Dimanche 19 avril.

PRIX D'ESSAI (10 partants).

- 1<sup>er</sup>, *Mireille II*, lieutenant Gillet, 15<sup>e</sup> escadron du train;
- 2<sup>e</sup>, *Hordago*, lieutenant Claire, 53<sup>e</sup> de ligne;
- 3<sup>e</sup>, *Lohengrin*, lieutenant Destaulx, 36<sup>e</sup> artillerie;
- 4<sup>e</sup>, *Camord*, lieutenant Panescorse, 19<sup>e</sup> dragons;
- 5<sup>e</sup>, *Fille-de-l'Air*, lieutenant Tondou, 2<sup>e</sup> génie;
- 6<sup>e</sup>, *Mademoiselle du Breuil*, lieutenant Gillet.

PRIX DES HABITS ROUGES (15 partants).

- 1<sup>er</sup>, *Abricot*, M. Claire; 2<sup>e</sup>, *Erion*, M. Claire; 3<sup>e</sup>, *Merelli*, M. Dupart, 4<sup>e</sup>, *Runroe*, M. Leclerc; 5<sup>e</sup>, *Fétard*, M. Claire; (flots); 6<sup>e</sup>, *Molly*, 7<sup>e</sup>, *Sim*, 8<sup>e</sup>, *Irlandé*, 9<sup>e</sup>, *Jane Higgins*, 10<sup>e</sup>, *Almanzor*, 11<sup>e</sup>, *Sans-Gêne*, 12<sup>e</sup>, *White*.

Deuxième journée. — Lundi 20 avril.

PRIX DES RÉGIMENTS (Military), 30 partants.

- 1<sup>er</sup>, *Abricot*, lieutenant Drapeon, 14<sup>e</sup> chasseurs;
- 2<sup>e</sup>, *La Puce*, lieutenant Lapara, 14<sup>e</sup> d'artillerie;
- 3<sup>e</sup>, *Limmerick*, lieutenant Lapara, 14<sup>e</sup> d'artillerie;
- 4<sup>e</sup>, *Incision*, lieutenant Jolibois, 4<sup>e</sup> dragons;
- 5<sup>e</sup>, *Doris*, lieutenant Dupart, 16<sup>e</sup> d'artillerie;
- 6<sup>e</sup>, *Uranus*, lieutenant Dupart, 16<sup>e</sup> d'artillerie;
- 7<sup>e</sup>, *Vatan*, lieutenant Augier, 4<sup>e</sup> génie;
- Flots: 8<sup>e</sup>, *Vampire*, 9<sup>e</sup>, *Saloir*, 10<sup>e</sup>, *Vextris*, 11<sup>e</sup>, *Draga*, 12<sup>e</sup>, *Hordago*, 13<sup>e</sup>, *Allons-y*, 14<sup>e</sup>, *Engin*.

PRIX DU CAP MARTIN (Couplés-gentlemen).

- 1<sup>er</sup>, *Sans-Gêne et White*, (M. Jolibois et M. de Roura);
- 2<sup>e</sup>, *Abricot et Irlande*, (M. Claire et M. de Royon);
- 3<sup>e</sup>, *Erion et Merelli*, (M. Claire et M. Dupart).
- 4<sup>e</sup>, *Toboggan et Almanzor*, (M. Bouzon et M. Claire).

#### Essai sur les origines de Monaco

INTRODUCTION

à l'Étude des Fortifications préhistoriques de la région.

Par M. le Chanoine L. DE VILLENEUVE  
Directeur du Musée Anthropologique.

(Suite).

Des fouilles, dirigées avec bonheur et décrites avec compétence par le commandeur Girolamo Rossi, ont permis de reconnaître l'emplacement de l'ancien *oppidum* ligure de Vintimille sur le terrain d'atterrissement intermédiaire entre les deux cours d'eau de la Roya et de la Nervia; desservi, par conséquent, par un double débouché naturel qui, de l'intérieur des hautes terres, aboutissait à une plage plate, sur laquelle s'échouaient les barques marchandes des Grecs et des Romains.

Vintimille et les autres villes de la côte ont été fondées dans un but commercial et remontent dans l'antiquité à une époque respectable encore, mais relativement récente (1).

D'ailleurs, suivant Strabon, Vintimille et Albenga furent originairement des colonies créées par les gens du pays (2).

Ceux-ci, pour venir s'y fixer, ont quitté les établissements primitifs qu'habitaient leurs aïeux et qui ne répondaient plus aux aspirations vers le trafic des nouvelles générations.

La configuration de la région ne permet de placer ces premières demeures que dans les montagnes.

Un des effets de l'évolution, que nous constatons chez ce peuple, aurait donc été de lui faire désertir les montagnes arides, les sommets inaccessibles et sans eau, en un mot, le cadre d'une existence rude et inculte, pour descendre dans les plaines et s'y établir, le plus souvent, sur les rives d'un cours d'eau ou à l'embouchure d'une rivière. C'est pourquoi nous ne croyons pas pouvoir identifier avec les fondations les plus antiques des Ligures, les bourgs et châteaux construits dans les vallées, que rencontrèrent les Romains et qu'ils livrèrent aux flammes et à la destruction.

Les peuples anciens résidaient sur les montagnes (3).

Les Ligures n'y faisaient pas exception. « Les Ligures, » écrit Aviénus, « sortirent de leurs hautes demeures pour descendre vers le rivage (4) ».

Le témoignage d'un écrivain du IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, serait sans grande autorité, s'il n'était constant qu'Avénus s'est servi, en l'enrichissant d'une forme poétique, d'un périple phénicien du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, c'est-à-dire de près de cent ans antérieur à la constatation, faite par Hécate de Milet, de l'existence d'une ville à Monaco.

Ce texte ne s'applique vraisemblablement pas, comme certains l'ont cru, à une population des Alpes, mais plutôt à des Ligures refoulés dans un pays éloigné, où la sécurité, succédant aux hostilités au milieu desquelles ils avaient vécu jusqu'alors, amena dans leurs habitudes les mêmes changements que nous remarquons chez les peuplades du littoral méditerranéen.

L'habitation sur les hauts lieux est, selon nous, caractéristique du premier état social des Ligures.

On a cru en trouver la manifestation matérielle dans les enceintes en gros blocs, si fréquentes sur la partie littorale des Alpes françaises; mais pour que

(1) Nous croyons que la plus ancienne mention de Vintimille est celle qu'en fait Varron, *De re rustica*, l. III.

(2) STRABON, l. IV, c. 6 § 2.

(3) DENYS D'HALICARNASSE, l. I, 12.

(4) *Oræ maritimæ*. Edition Panckoucke, l. I, vers 144.

la preuve fût concluante, il aurait fallu que la Ligurie italienne, au delà de la Roya, offrît elle aussi des vestiges de ces vieux ouvrages.

Or, on a remarqué qu'ils ne s'y rencontrent pas et que la montagne de Monaco marquerait même la dernière limite de leur répartition.

Leur absence n'infirmait pourtant pas la valeur de la thèse. Elle tient à des usages locaux, consacrant l'emploi de la pierre en deçà de la Roya, et au delà, celui du bois. Ce qui confirme cette explication, c'est que les Romains ne détruisaient *par le feu* les bourgades et les châteaux des Apuans, que parce qu'ils avaient été construits suivant les procédés traditionnels chez ces populations forestières.

Tite-Live raconte que les Ligures Apuans, se voyant poursuivis par le consul Sempronius, se réfugièrent sur une montagne qu'habitaient anciennement leurs ancêtres.

Nous empruntons à la publication Didot-Nisard la traduction de ce passage, très important pour les antiquités liguriennes.

« Sempronius partit de Pise, s'avança contre les Ligures Apuans, ravagea leur territoire, incendia leurs bourgs et les châteaux-forts et s'ouvrit un chemin à travers un défilé jusqu'au fleuve Macra et au port de Luna. Les ennemis se réfugièrent sur une montagne, antique asile de leurs pères (1) ».

De cette citation se dégage assez nettement l'opposition que nous avons précédemment établie entre les châteaux et bourgades de la plaine, livrés aux flammes par les Romains, et les hameaux, perchés sur les montagnes, antiques sièges de l'occupation du pays par les premières familles ligures.

#### Les enceintes de la montagne de Monaco.

Pendant le moyen âge, on donnait au vallon qui coupe verticalement par le milieu le versant côtier de Monaco le nom de vallée des Gaumates. Cette appellation se trouve dans une légende assez ancienne de sainte Dévote, dont le culte à Monaco est attesté par une charte de l'année 1075.

Saige voyait dans *Gaumates* une altération de *comati*, rappelant les tribus chevelues qui habitèrent autrefois les Alpes-Maritimes.

La portion restreinte de ce pays, renfermant Monaco et ses alentours, n'a pas plus de six kilomètres de développement le long de la mer, entre les points extrêmes établis par les limites que nous allons indiquer; mais la montagne y atteint des relèvements de six cents et onze cents mètres, formant un vaste plan incliné.

Partant de ces hauteurs, deux arêtes rocheuses s'abaissent graduellement et décrivent les branches d'un arc de cercle, dont le cordon littoral sous-tend la courbure.

L'espace intermédiaire comprend les versants, en vue de la mer, des monts, non divisés mais distincts pourtant, de l'Agel et de la Tête-de-Chien. Les pentes de l'Agel sont, à leur base, sillonnées par des ravins profonds, alors que le penchant de la Tête-de-Chien se montre aride, dépourvu d'eau et hérissé de saillies calcaires, raboteuses.

La ligne de démarcation entre ces deux états topographiques est établie par la dépression médiane du vallon des Gaumates.

Un de ces petits torrents qui, pendant la saison pluvieuse, se jettent du haut des plateaux supérieurs, et, au terme de leur course, s'attardent parmi les éboulis et les dépôts alluviaux qu'ils ont entraînés dans leur chute, le fertilise.

Sur les bords de ce vallon s'étagent des terrasses, formées par l'étalement du flanc de la montagne. Celles-ci, reliées au thalweg du ravin par des berges roides, sont, sur presque tous les points, praticables à l'escalade et à la descente, grâce aux escaliers découpés dans la roche par les assises calcaires ou aux pistes de chèvres traçant des losanges sur la déclivité des talus.

Les ruissellements des eaux sauvages qui lavent le sol rocailleux de ces capricieux lacets, en dégagent, encore de nos jours, des débris de cruches cassées.

Perchées sur les bosses du cadre en haut relief qui encasse la vallée des Gaumates, les antiques

acropoles de la montagne de Monaco forment un groupe central de cinq ou six enceintes fortifiées.

Les ruines de quatre d'entre elles subsistent encore. Ce sont : le *Castellareto* et le *Cros*, au pied de la Tête-de-Chien; les *Mules* (las Muras) sur le versant du Mont-Agel et les *Batailles* (las Batalhas), sur la ligne de crête qui joint les deux sommets. Celles du *Rocher de Monaco* (le podium *Monoeci* des chartes anciennes) et du *Mont-de-Justice* (*castrum* de l'Estel) ont entièrement disparu, mais sont presque aussi certaines.

Toutes bordent et longent la vallée des Gaumates, s'échelonnant sur trois plans, depuis le port d'Hercule jusqu'à l'*Alpis summa*.

A droite et à gauche, au dehors de ce noyau de fortifications, s'étendent des espaces de terrain, sortes de banlieues, sur lesquelles on ne retrouve aucun vestige de constructions et qui paraissent avoir été autrefois recouvertes par des bois. D'anciens documents attestent l'existence d'une forêt aux abords de Monaco, et un des quartiers, aujourd'hui appelé les *Révoires*, se nommait jadis *Robeyra* ou *Roveyra*.

Ces banlieues sont enveloppées dans un cadre de rochers, dont les lignes d'aspérités, descendant des sommets de l'Agel et de la Tête-de-Chien jusqu'à la mer et se prolongent dans les eaux par les caps opposés de la *Veglia* à l'est et, à l'ouest, du *Capo d'Aglio*. Or, il est remarquable que toutes les brèches de cette ceinture de murailles ont été fortifiées et que, toutes les voies de pénétration ayant été interceptées, le petit territoire de Monaco se trouvait hermétiquement enclavé.

Ne serions-nous pas autorisés à supposer que, à un moment donné, Monaco a formé un district isolé, indépendant des pays circonvoisins? Cet état correspondrait à une phase d'évolution sociale: l'association des clans, cantonnés dans chaque enceinte, en tribu.

L'arête rocheuse de l'ouest, qui descend de la Tête-de-Chien, est appelée *Bautucan* (le Rocher du Chien). Elle forme deux ressauts. L'un, peu élevé au-dessus du niveau de la mer, est gardé par le fort d'*Abeglio*, dont quelques vestiges sont encore reconnaissables, principalement à la base d'une ancienne tour, plusieurs fois reconstruite. L'autre, à mi côte, occupe la pointe d'un redan de la montagne au lieu dit *le Signal*, depuis l'établissement d'un télégraphe aérien. On y voit encore quelques pans de gros murs et de nombreux fragments de poterie ancienne. De ce côté donc, le district de Monaco était bien gardé.

La limite opposée, à l'est, offre la même disposition naturelle et le même échelonnement de petits forts sur les plates-formes des ressauts. L'arête rocheuse détachée du Mont-Agel et finissant à la pointe marine de la *Veglia*, peut être franchie par quatre passages.

Nous ne savons rien d'un mur en gros blocs qui, au témoignage de M Jolivot, fermait le premier de ces détroits « depuis la mer, à la pointe de la Veille, jusqu'à la voie aurélienne » (1). Il n'en reste rien aujourd'hui.

La voie aurélienne, qui passe à une hauteur de soixante mètres environ au-dessus du niveau de la mer, est soumise au commandement du fort, à trois lignes de remparts, du *Ricard*.

Celui-ci est dominé par une terrasse de falaise, qui était sans doute fortifiée et paraît avoir été dérasée.

Au-dessus, se dresse le Mont-Gros.

Peu accessible de l'extérieur, il a été néanmoins muni de petites enceintes à son sommet et sur tous les points faibles de son pourtour.

Entre la tête du Mont-Gros et la masse encore confuse de l'Agel règne un étroit plateau que traverse un ruisseau.

Dans ce site élevé, peut-être faut-il reconnaître le lieu dit *Agerbol* qui, au douzième siècle, aurait été un des points stratégiques de la défense du pays intérieur contre les incursions des Sarrazins. On y voit les ruines d'un château-fort du moyen âge et un vieux chemin qui pénètre dans les terres du district montagneux. Quelques restes d'un mur en gros

blocs subsistent encore au débouché d'un ravin, et les environs produisent, en grande quantité, des débris de poterie.

Plus haut, les escarpements et l'altitude du Mont-Agel défient l'escalade. Sur le sommet de la montagne (1149 mètres), M. de Chambrun de Rosemont a pourtant retrouvé des vestiges de constructions primitives.

Beaucoup d'autres enceintes éparpillées dans la montagne ne peuvent être rattachées à un système de défense organisé en vue de Monaco. Il est probable que quelques bourgs et villages modernes n'ont pas d'autre origine. Certains de ces antiques ouvrages étant placés sur le passage de chemins muletiers, on a supposé qu'ils étaient, autrefois, destinés à en assurer la sécurité, mais, à vrai dire, on les rencontre dans les situations les plus diverses. Les seules règles qui semblent avoir présidé à leur établissement, sont : une bonne exposition, une assiette défendable et le voisinage d'un terrain propre à la culture.

La disposition des enceintes voisines de la mer pourrait faire croire que les habitants s'adonnaient à la pêche.

(A suivre).

L. DE VILLENEUVE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

#### AVIS DE MESSE

Les familles BRUN, CROVETTO, VATRICAN et GRINDA informent les parents, amis et connaissances qu'une messe anniversaire sera célébrée en la paroisse Sainte-Dévote, le lundi 27 du courant, à 9 heures, pour le repos de l'âme de leur regretté

#### LAURENT BRUN

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu.

#### VENTE SUR SAISIE

Le jeudi vingt-trois avril 1908, à deux heures du soir, dans un appartement au 1<sup>er</sup> étage de la maison Trucchi, avenue Roqueville, n<sup>o</sup> 6, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : buffet, tables et chaises, lits complets, armoires à glace, tables de nuit, commodes-toilettes, glaces, chaises longues, fauteuils, tables, chaises, rideaux, tentures, tapis, argenterie, lingerie, vaisselle, etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu.

#### VENTE SUR SAISIE

Le lundi vingt-sept avril 1908, à deux heures du soir, dans un local dépendant de la Villa Marcel, avenue Saint-Laurent, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : bibliothèques, bureaux, vitrine, cartonnier, canapé, fauteuils et chaises, coffre-fort, armoire à glace, lit en bois avec sommier et matelas, chaises, suspensions à gaz et électricité, toilette, buffet, servante et table, glaces, etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco,  
8, rue des Carmes.

#### VENTE SUR SAISIE

Le lundi vingt-sept avril courant, à dix heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité d'effets et linges divers, pipes, cartouches, malles, un sac de voyage, livres, coffrets, etc., etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

(1) TITE-LIVE, l. XXXIX, 32. Edit. Didot-Nisard, p. 522, 523.

(1) *Annuaire de la Principauté de Monaco*, 1880, p. 156 (noté).

**SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS**  
 DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de Monaco sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le **lundi 18 mai 1908**, à 10 heures du matin, au siège social.

**ORDRE DU JOUR :**

Rapport du Conseil d'Administration;  
 Rapport des Commissaires;  
 Examen des comptes de l'exercice 1907-1908, approbation s'il y a lieu et décharge à qui de droit;  
 Fixation du dividende;  
 Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur sortant;  
 Nomination des commissaires et fixation de leur rétribution.

**SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE**

DE

**PANIFICATION MODÈLE FRANCO-VIENNOISE**

(Maison G. BARBIER)

**AVIS**

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, 11, rue Florestine, à Monaco, pour le **mardi 19 mai 1908**, à 9 heures et demie du matin.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Rapport du Conseil d'Administration.
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes.
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1907-1908 et décharge à qui de droit.
- 4° Fixation du dividende.
- 5° Tirage au sort de 46 obligations à amortir.
- 6° Nomination de deux administrateurs en remplacement de deux administrateurs sortant au sort (art. 20 des statuts); les administrateurs sortants étant immédiatement rééligibles.
- 7° Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1908-1909 et fixation de leur rétribution.

NOTA. — Pour donner droit à la représentation à l'assemblée, le dépôt des titres ou du récépissé de ces titres dans un des principaux établissements de banque, doit être fait au siège social, trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
 docteur en droit, notaire,  
 2, rue du Tribunal, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les neuf et seize janvier mil neuf cent huit, réitéré par acte reçu par le même notaire le quinze courant, dont expédition de chacun transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le seize avril présent mois, vol. 105, numéros 1 et 2, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même,

M **Jacques Oberto**, rentier, demeurant à Monaco, avenue du Castelleretto, n° 12, a acquis

De M. **Jean Oberto**, son frère, commerçant, demeurant à Monaco, avenue du Castelleretto, n° 12,

Les portions ci-après désignées d'une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, entre l'avenue du Castelleretto où elle porte le n° 12, et de la rue de la Turbie où elle porte le n° 11, soit : 1° l'appartement du troisième étage, côté nord, comprenant trois pièces sur l'avenue et quatre pièces sur la rue de la Turbie, confinant : au sud, les mineurs Manna; au nord, M. Antoine Oberto; au levant, la rue de la Turbie; au couchant, l'avenue du Castelleretto; 2° un magasin à usage de bar, avec arrière-magasin à usage de cuisine, au rez-de-chaussée sur la rue de la Turbie, confinant : au midi, l'escalier de la maison; au nord, M. Célestin Oberto; au levant, la rue de la Turbie; et au couchant, M. Joseph Oberto; les dites portions portées au cadastre sous le n° 367 p. de la section B.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de **vingt-trois mille francs**, ci... **23,000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les portions d'immeubles vendues des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-deux avril mil neuf cent huit.

Pour extrait,  
 Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
 docteur en droit, notaire,  
 2, rue du Tribunal, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine  
 du 23 juin 1907

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent huit, M<sup>me</sup> **Eugénie-Clotilde Lorenzi**, commerçante, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n° 9, veuve de M. **Eugène-Joseph Lorenzi**, a vendu à MM. **Louis et Jules Fouques**, frères, négociants, demeurant à Menton, le fonds de *fabrique de pâtes alimentaires et vente de denrées coloniales* en gros, qu'elle exploitait à Monaco, rue de la Turbie, n° 10, comprenant notamment la clientèle ou achalandage, les marchandises, diverses créances et quatre chevaux.

Les créanciers de M<sup>me</sup> veuve **LORENZI**, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date des présentes.

Monaco, le 21 avril 1908.

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
 docteur en droit, notaire,  
 2, rue du Tribunal, Monaco.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine  
 du 23 juin 1907

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre avril mil neuf cent huit, M. **Charles Sismondini**, maçon, et M<sup>me</sup> **Domenica Vivalda**, son épouse, demeurant à Monaco, ont acquis de M. **Jean-Baptiste Solera**, sellier, et de M<sup>me</sup> **Philippine Palmaro**, commerçante, épouse séparée de corps et de biens de M. **Louis Demichelis**, le fonds de commerce d'*épicerie, comestibles et vente de pétrole* qu'ils exploitaient à Monaco, quartier de Saint-Michel, dans un immeuble leur appartenant.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date des présentes.

Monaco, le 21 avril 1908.

Signé : Alex. EYMIN.

**AVIS.** M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

**AGENCE CIVILE & COMMERCIALE**

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M<sup>es</sup> Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

**Nettoyage à Sec spécial.** Gants depuis 0 f 25.  
 Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin :  
 villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

**ASSURANCES**
**CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

<b>LA FONCIÈRE</b> La C <sup>e</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies C <sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs. POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. — Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.	<b>LLOYD NÉERLANDAIS</b> la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol. Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat. Assurances des vitras, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses. Assurances contre les détournements et malversations.
--	--

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**PUBLICATIONS**

ÉDITÉES PAR LA

**C<sup>ie</sup> des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée**

En vente :

1° dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. .... 0 f 50

2° dans les bibliothèques des principales gares :

La carte-itinéraire de Marseille à Vintimille, avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours ..... 0 25

Les plaquettes illustrées, désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

La Corse (éditée en français) ..... 0 f 25

Le Rhône, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande) ..... 0 50

L'Auvergne (éditée en français) ..... 0 50

Album de vues du réseau P.-L.-M. .... 0 50

Album Côte-d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie (avec 10 cartes-postales) ..... 0 50

Album Banlieue de Paris ..... 0 25

Album-Itinéraire illustré Paris-Simplon-Milan (édité en français et anglais) ..... 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur (édité en français et anglais) ..... 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Mont-Blanc ..... 0 50

Album Mont-Cenis ..... 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Savoie-Dauphiné 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Dauphiné-Savoie 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Alpes-Côtes-d'Azur. 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Provence-Cévennes. 1 »

Pochette de 25 cartes-postales (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.) ..... 1 »

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.; de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes; de 0 f. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50; de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

**LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES**

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.